

## SANTÉ

# Comment assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire des lieux publics ?

**La crise de la Covid-19 a mis au premier rang des priorités des maires la protection contre la circulation du virus dans les lieux publics. De quels moyens d'action disposent-ils pour garantir l'hygiène des espaces partagés ?**

L'achat a fait débat au sein du conseil municipal d'Aix-en-Provence. La ville a acquis pour 72 000 € une machine destinée à désinfecter les rues. La maire, Maryse Joissains, défend dans les colonnes de *La Provence* un investissement « nécessaire [...] sur le plan psychologique ». L'opposition, quant à elle, questionne la pertinence de cette démarche : « *J'ai entendu les autorités dire qu'il était inutile de désinfecter les rues* », pointe la conseillère municipale Gaëlle Lenfant.

## Nettoyer avant de désinfecter

Une déclaration qui fait sans doute référence aux positions du Haut conseil de la santé publique (HCSP) sur le sujet. Dans un avis du 4 avril 2020, l'instance recommandait « *de ne pas mettre en œuvre une politique de nettoyage spécifique ou de désinfection de la voirie, du fait*

## Des robots pour désinfecter

Des sociétés vendent des robots « virucides » qui pulvérisent de l'ozone ou qui diffusent des rayons UV pour éliminer le virus. D'autres proposent des procédés de « Désinfection des surfaces par voie aérienne » (DSVA) qui projettent des micro-gouttelettes de désinfectant qui se déposent ensuite sur les surfaces. « *Toutes ces solutions détruisent le virus si les surfaces sont propres. D'où l'importance de les nettoyer au préalable* », insiste Philippe Carenco, médecin hygiéniste au centre hospitalier d'Hyères.

PHOTOS © DR – VILLE DE MIRAMAS – ADOBESTOCK

*de l'absence d'argument scientifique de l'efficacité d'une telle mesure sur la prévention de la transmission du SARS-CoV-2* ». Que faire alors dans un contexte où les municipalités ont plus que jamais pour mission de garantir la sécurité sanitaire de leurs administrés et de les rassurer quant aux risques éventuels de contamination ?

Pour Philippe Carenco, médecin hygiéniste du centre hospitalier d'Hyères, la marche à suivre est relativement simple. « *Il n'est pas efficace de pratiquer la désinfection des voies urbaines car rien ne démontre que l'agent infectieux passe par ce biais. En revanche, les désinfectants retournent à la nature sans passer par les réseaux d'assainissement, ce qui a un impact sur les milieux aquatiques* », prévient-il. S'il rappelle par exemple que l'eau de Javel est « très agressive pour l'environnement », il ajoute que même des produits présentés comme « écologiques » contiennent des biocides et « peuvent affecter la faune et la flore ».

Concernant l'hygiène des espaces publics extérieurs, le HCSP propose néanmoins « *d'assurer le nettoyage et la*



*Dans la plupart des cas, maintenir les lieux propres suffit. „*

Philippe Carenco, médecin hygiéniste du centre hospitalier de Hyères et spécialiste santé / environnement





*“Avec la labellisation, une organisation extérieure valide les procédures mises en place.”*

Frédéric Vigouroux, maire de Miramas  
(Bouches-du-Rhône, 26 470 habitants)

*désinfection à une fréquence plus régulière du mobilier urbain* » (tables, bancs, chaises des parcs, abribus). Cependant, les désinfectants ne sont efficaces que si l'on a « *retiré l'enveloppe qui protège les bactéries, les microbes ou les virus* », prévient Philippe Carenco. D'où l'importance de nettoyer par une action mécanique (frotter), thermique (usage d'eau chaude) ou chimique (produits détergents) avant de désinfecter une surface. D'ailleurs, les petites communes n'ont pas forcément les moyens de s'offrir une machine de désinfection à plusieurs dizaines de milliers d'euros. « *Le SARS-CoV-2 est très sensible aux détergents et, dans la plupart des cas, maintenir les lieux propres suffit* », explique le docteur Carenco.

### Bien aérer avant et après le nettoyage

Des règles qui s'appliquent également aux lieux clos et établissements recevant du public, souligne le HCSP dans un avis publié le 1<sup>er</sup> mai. En plus du respect des gestes barrières, le Haut conseil recommande le « *nettoyage et la désinfection régulière (si possible deux fois par jour) des surfaces et des objets qui sont fréquemment touchés* », comme les poignées de porte ou les interrupteurs, avec une attention particulière aux sanitaires. Pour le HCSP, il convient aussi de vider et de laver quotidiennement les poubelles et d'aérer les locaux avant et après les opérations de nettoyage. Est préconisé l'usage de désinfectant possédant « *la norme de virucide pour les virus enveloppés (NF EN 14476 + A2: 2019)* ». Et d'éviter « *de réaliser ces opérations de nettoyage avec désinfection en présence de salariés ou autres personnes* ».

### Gare aux souffleurs de feuilles !

Nettoyer, mais ne pas disperser. Dans un avis du 7 avril 2020, le HCSP recommande « *de ne surtout pas employer d'appareils [...] de type souffleurs de feuilles* » susceptibles de « *souffler des poussières des sols* ».

Ces principes sont aussi indiqués pour les piscines. Le HCSP recommande de désinfecter les « *locaux hors bassin, selon les protocoles habituels en insistant sur les zones fréquemment touchées par les nageurs* ». L'instance précise toutefois que « *l'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus* » et donc pour leur transmission. Notons que la version consolidée au 13 août du décret n° 2020-860 du 10 juillet autorise l'ouverture des vestiaires collectifs dans les équipements sportifs sous réserve d'application des gestes barrières (masque, distanciation) et de maintien d'une aération des lieux en cas d'utilisation continue.



### En interne ou avec des prestataires

Le personnel d'entretien de la collectivité peut bien sûr assurer nettoyage et désinfection des lieux et locaux publics en portant masques et gants. Mais certaines communes ont fait le choix de faire appel à des prestataires extérieurs. C'est le cas de Miramas (Bouches-du-Rhône, 26 470 habitants). « *Postes de travail, outils bureautiques et vêtements de travail sont nettoyés et désinfectés par une entreprise spécialisée. Cela coûte de l'argent, mais nous voulons être certains que les choses soient bien faites* », commente le maire, Frédéric Vigouroux. La commune s'est également engagée dans un processus de labellisation « *Vérification mesures sanitaires Covid-19* », délivré par l'AFNOR. Label reçu par la ville le 26 juin dernier après avoir été auditée sur 94 critères. « *Nous souhaitions qu'une organisation extérieure sérieuse valide les procédures mises en place* », explique Frédéric Vigouroux. Un cadre bienvenu en ces temps d'incertitude et de directives mouvantes. **JDM**

François Delotte